



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale pour le Bénin
Agence Principale de Cotonou

CAHIER DES CHARGES

Numéro AO/B00/SAP/017-2019

**POUR L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE CLIMATISATION ET D'EXTRACTION
D'AIR VICIE A L'AGENCE PRINCIPALE ET A LA RESIDENCE DE FONCTION DU
DIRECTEUR NATIONAL DE LA BCEAO A COTONOU**

SEPTEMBRE 2019

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES

I.1. Introduction

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) États membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) que sont le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège et le Centre Ouest Africain de Formation et d'Études Bancaires (COFEB), sis à Dakar;
- une Direction Nationale dans chacun des États membres comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- la Représentation auprès de la Commission de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (RCUEMOA) sise à Ouagadougou ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

Dans de cadre de ses activités, la Direction Nationale de la BCEAO pour le Bénin procède périodiquement au renouvellement des contrats d'entretien de ses installations.

I.2. Objet

Cet appel d'offre a pour principal objet, la sélection d'une entreprise pour les travaux d'entretien périodique des installations de climatisation et d'extraction d'air vicié à l'Agence Principale et à la résidence de fonction du Directeur National de la BCEAO à Cotonou.

I.3. Allotissement

Les prestations sont organisées en un (01) lot unique dénommé : [entretien des installations de climatisation et d'extraction d'air vicié à l'Agence Principale et à la résidence de fonction du Directeur National de la BCEAO à Cotonou.](#)

I.4. Conditions à remplir pour prendre part aux marchés

La participation au présent marché est ouverte à toutes les entreprises ayant la volonté de conclure un accord ou ayant conclu un accord de groupement. En cas de groupement, la seule forme autorisée par la Banque est le groupement solidaire. Les candidats devront fournir tout document que la Banque viendrait à exiger avant attribution du marché.

Tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit d'intérêt.

I.5. Visite des lieux

Une visite des lieux est prévue aux lieu, date et heure indiqués dans la lettre de consultation.

I.6. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent cahier des charges sera rejetée pour non-conformité sans préjudice pour la Banque Centrale.

I.7. Période de validité des offres

La durée de validité des offres sera de six (6) mois à compter de la date limite de dépôt.

Ce délai peut être prorogé par la Banque Centrale si la procédure d'attribution du contrat n'a pu être menée à son terme avant l'expiration de la période de validité.

I.8. Langue de soumission

Les offres, ainsi que toutes les correspondances et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, seront rédigés en langue française.

Les documents complémentaires et les notices d'équipements fournis par le soumissionnaire dans le cadre de la soumission peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction des passages pertinents dans la langue française.

I.9. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.10. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le Franc CFA. Toutefois, l'Euro est accepté pour les fournisseurs établis hors de la zone CFA.

I.11. Prix de l'offre

Le prix à indiquer sur la lettre de soumission de l'offre sera le prix total de l'offre. Les prix indiqués par le soumissionnaire sur le formulaire de soumission sont fermes, c'est-à-dire non révisables pendant toute la durée d'exécution du contrat et ne pourront varier en aucune manière. Ils devront être en hors taxes et hors douane et comprendre toutes les dépenses liées à l'exécution de la prestation à l'exception des pièces de rechange.

I.12. Modalités de paiement

La BCEAO se libère des sommes dues au titre du présent contrat, en faisant porter le montant exigible au crédit du compte ouvert au nom du Prestataire et dont le Relevé d'Identité Bancaire, est communiqué à la Banque Centrale par le Prestataire.

Pour chaque paiement, le Prestataire adresse à la BCEAO une facture correspondant au montant exigible de ses prestations. Le règlement de cette facture intervient dans un délai maximum de trente (30) jours, à compter de la date de sa réception par la BCEAO.

I.13. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les États membres de l'UMOA.

I.14. Présentation des soumissions

Les offres, établies en trois (03) exemplaires (un original et deux copies), devront être présentées sous double enveloppe fermée, l'enveloppe externe portant la mention :

"Offre pour l'entretien [des installations de climatisation et d'extraction d'air vicié à l'Agence Principale et à la résidence de fonction du Directeur National de la BCEAO à Cotonou.](#)

Les enveloppes intérieure et extérieure doivent être adressées à Monsieur le Directeur National de la BCEAO pour le Bénin.

Les enveloppes intérieures comporteront en outre le nom et l'adresse du soumissionnaire.

Chaque exemplaire des offres sera présenté en trois (03) parties distinctes comme suit :

1. présentation de la société ;
2. offre technique ;
3. offre financière ;

Chaque partie devra être sous enveloppe fermée portant le titre de ladite partie. Le non-respect de ces dispositions pourrait entraîner le rejet de l'offre pour non-conformité.

I.15.1. Présentation de la société

La présentation de la société comprendra :

- une présentation générale succincte ;
- les références techniques similaires.

I.15.2. Présentation des sous-contractants

La présentation des sous-contractants comprendra :

- une présentation générale succincte ;
- les références techniques similaires ;
- la liste et les CV des personnes chargées de l'exécution du contrat (qualifications et expériences).

I.15.3. Offre technique

L'offre technique consistera en la présentation des documents ci-après :

- une description détaillée de la méthodologie de travail envisagée pour l'exécution de la prestation ;
- des attestations de bonne fin prouvant que le prestataire est outillé pour intervenir sur les équipements à entretenir ;
- une attestation fiscale en cours de validité ;
- une attestation d'assurance pour la Responsabilité Civile ;
- une attestation délivrée par les organismes officiels prouvant que le soumissionnaire est en règle vis-à-vis de la sécurité sociale ;
- une attestation d'immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier ;
- une attestation de non-faillite ;
- une formulation d'avis et de toute autre information technique jugée utile.

I.15.4. Offre financière

L'offre financière sera composée de :

- la lettre de soumission, datée et signée conformément au modèle joint en annexe ;
- le devis estimatif des prestations, daté et signé par le prestataire

I.16. Documents constitutifs de la soumission

Les soumissionnaires devront fournir dans leurs offres copie des documents attestant du statut juridique, du numéro d'immatriculation de la société ainsi que les références bancaires conformément au schéma ci-après :

- Code Banque ;
 - Code guichet ;
-

-
- N° du compte ;
 - Clé RIB ;
 - IBAN ;
 - SWIFT.

Ils devront en outre communiquer les nom et prénom du mandataire légal ainsi que la fonction occupée dans la société.

Par ailleurs, tout autre document et attestation peut être exigé avant la signature du contrat en cas d'attribution du marché.

En ce qui concerne les soumissionnaires hors UMOA, ils sont tenus d'indiquer leurs coordonnées bancaires conformément aux standards en vigueur dans leurs pays d'origine. Toutefois, ces informations devront être conformes aux normes de codification bancaire internationales.

I.17. Groupement d'entreprises

En cas de groupement, les entreprises concernées doivent présenter dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les parties. Ce document doit en outre indiquer le chef de file dudit groupement. Dans le cadre du présent appel à concurrence, seuls les groupements solidaires sont autorisés.

I.18. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, la sous-traitance ne peut excéder 30% de la valeur du contrat initial.

I.19. Lettre type de soumission

Le soumissionnaire présentera son offre en remplissant le formulaire joint en annexe (Formulaire de soumission).

Il devra être dûment signé du mandataire légal.

I.20. Date et heure limite de remise des offres

Les offres devront être déposées aux lieu, date et heure indiqués dans l'avis d'appel à concurrence, délai de rigueur.

En ce qui concerne les offres transmises par courrier, le cachet de l'expéditeur (Poste, DHL, CHRONOPOST, EMS, etc.) indiqué sur le pli fera foi.

I.21. Retrait, substitution et modification des offres

Un candidat peut retirer, remplacer, ou modifier son offre après l'avoir déposée, par voie de notification écrite, dûment signée par un représentant habilité. La modification ou le remplacement de l'offre correspondante doit être jointe à la notification écrite.

Les enveloppes doivent porter clairement, selon le cas, la mention « RETRAIT », « OFFRE DE REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION ».

I.22. Ouverture de plis et évaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de la conformité, à l'évaluation et au classement des offres reçues.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité et des performances techniques et financières pourraient être exigées à l'entreprise attributaire avant la signature du contrat de marché.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard à la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux en vigueur dans l'espace UMOA.

L'évaluation des offres se fera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges d'une part, et, d'autre part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, qui s'effectuent au regard des critères économiques et financiers.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché peut faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

I.23. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale au terme de l'analyse conjointe des spécifications techniques et des prix unitaires proposés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

Avant l'attribution du contrat, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure. Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) pourrait constituer le motif de rejet de l'offre, à la discrétion de la BCEAO. Dans ce cas, elle pourrait inviter le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des offres pour des négociations.

I.24. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier les capacités technique et financière du prestataire retenu à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification tiendra compte, notamment, de la capacité et la solvabilité financières du soumissionnaire. Elle pourrait se fonder sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires.

Le cas échéant, son offre sera rejetée et la Banque Centrale examinera la seconde offre évaluée la moins-disante, puis elle procédera à la même détermination de la capacité de ce soumissionnaire à exécuter le marché de façon satisfaisante.

I.25. Notification

Le marché sera notifié au soumissionnaire retenu et un contrat de marché lui sera soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.26. Lieux d'exécution de la prestation

[La prestation s'exécutera à l'Agence Principale et à la résidence de fonction du Directeur National de la BCEAO à Cotonou.](#)

I.27. Litiges et contestations

Les Parties s'efforcent de régler à l'amiable, tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend est, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage

(CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par le tribunal de première instance de Cotonou, désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage a lieu à Cotonou, et se déroule en langue française.

Le droit applicable au fond du litige est le droit béninois.

I.28. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache du Service de l'Administration et du Patrimoine, par courriel au moins cinq (5) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : courrier.bdn@bceao.int. Les questions devront être reçues uniquement par écrit pour assurer une bonne traçabilité. Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

I.29. Intention de soumission

Préalablement au dépôt des soumissions, les candidats intéressés sont priés de manifester leur intention par courrier électronique à l'adresse courrier.bdn@bceao.int.

**DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DES EQUIPEMENTS A ENTRETENIR /
DESCRIPTION DES PRESTATIONS / CADRE DE DEVIS**

II.1. Présentation des équipements à entretenir

Éléments à entretenir

- quatre (04) groupes de marque CIAT de production de froid y compris les pompes, les condenseurs et leurs systèmes de refroidissement ;
- vingt-quatre (24) unités de caissons de traitement d'air ;
- vingt-trois (23) split de type « cassette » (unités intérieures et extérieures) ;
- quatre-vingt trois (83) splits (unités intérieures et extérieures) ;
- un climatiseur de type « windoms » ;
- quatre (4) split gainables ;
- cinq (5) détentes directes mixtes comprenant cinq (5) évaporateurs et huit (8) unités extérieures ;
- deux (2) détentes directes simples comprenant deux (2) évaporateurs et deux (2) unités extérieures ;
- une (1) détente directe incorporée ;
- vingt cinq (25) extracteurs VCM.

Avec l'ensemble des coffrets électriques et des circuits frigorifiques associés aux installations sus-mentionnées.

II 2. Description des prestations

Les prestations attendues sont quotidiennes, hebdomadaires, mensuelles, trimestrielles et annuelles. Elles se présentent comme suit :

a) Les prestations quotidiennes

- Démarrage des installations ;
- Entretien permanent des équipements.

b) Les prestations mensuelles

- Nettoyage des filtres et contrôles des niveaux de fluides au niveau de tous les équipements.

c) Les prestations trimestrielles

- Vérification des connexions électriques ;
- Contrôle des circuits frigorifiques et des armoires commande ;
- Contrôle du fonctionnement de la partie mécanique ;
- Graissage des roulements ;
- Nettoyage, dépoussiérage général et divers réglages.

d) Les prestations annuelles

- Révision générale des installations ;
- Production d'un rapport annuel sur l'état des installations.

II.3. Liste du personnel

Le Prestataire s'engage à mettre à la disposition de la Banque Centrale une équipe d'intervention d'au moins sept (07) agents qualifiés composée de :

- ✓ un (01) frigoriste superviseur ayant au moins le niveau BAC+2;
 - ✓ deux (02) frigoristes ;
-

- ✓ un (01) en gainneur ;
- ✓ un (01) électrotechnicien ;
- ✓ deux (02) électromécaniciens.

II.4. Horaires d'exécution des prestations

Les équipes du Prestataire sont organisées de façon à intervenir tous les jours ouvrables de la semaine comme suit :

- du lundi au vendredi, les interventions ont lieu de 05h30 à 12H30 et de 14H30 à 17H30 ;
- les week-ends et jours fériés, les interventions ont lieu sur demande de la Banque.

II.5. Liste du matériel nécessaire à l'exécution des prestations

Dans le cadre de l'exécution de ses prestations, le Prestataire devra indiquer la liste des équipements et outillages qu'il envisage utiliser.

II.6. Cadre du devis quantitatif et estimatif

Modèle de cadre du devis

Désignation	Montant mensuel	Montant annuel
Prestation d'entretien des installations de climatisation et d'extraction d'air vicié à l'Agence Principale et à la résidence de fonction du Directeur National de la BCEAO à Cotonou		

Le montant annuel s'élève à la somme de :(en lettre)

Pour le Prestataire,

(nom et prénom)

ANNEXE - MODELE DE SOUMISSION

NOTE : l'Annexe fait partie intégrante de la soumission. Les soumissionnaires sont priés de remplir tous les espaces laissés en blanc dans le présent modèle de soumission.

**Monsieur le Directeur National de la
Banque Centrale des États de l'Afrique
de l'Ouest (BCEAO) pour le Bénin
01 B.P 325 Recette Principale**

COTONOU

**OBJET : CONSULTATION POUR L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE CLIMATISATION ET
D'EXTRACTION D'AIR VICIÉ À L'AGENCE PRINCIPALE ET À LA RÉSIDENCE DE
FONCTION DU DIRECTEUR NATIONAL DE LA BCEAO À COTONOU**

Monsieur le Directeur National,

- 1) Je soussignéfaisant élection de domicile à agissant au nom et pour le compte de inscrit au registre de commerce de sous le N°..... et à l'IFU, sous le N°....., après avoir pris connaissance de toutes les pièces du cahier des charges, m'être rendu compte de la situation des lieux, apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et l'importance de la mission à réaliser,
propose d'assurer les prestations d'entretien des **installations de climatisation et d'extraction d'air vicié à l'Agence Principale et à la résidence de fonction du Directeur National de la BCEAO à Cotonou** telles que décrites dans les pièces écrites du dossier de consultation des entreprises pour le montant annuel de TVA (en chiffres et en lettres) ; :
- 2) Nous nous engageons, expressément, si notre soumission est acceptée, à exécuter les prestations conformément au cahier des charges et suivant les règles de l'art, dès la date de signature du contrat ;
- 3) Nous acceptons de rester liés par notre soumission pendant un délai de **six (6) mois** à compter de la date fixée pour la remise des offres.
- 4) Avant signature du contrat, la présente Soumission acceptée par la BCEAO vaudra engagement entre nous.
- 5) Nous avons bien noté que la Banque Centrale n'est pas tenu de retenir la soumission la moins-disante et qu'il peut ne pas donner de suite au présent appel d'offres sans avoir à se justifier ni devoir d'indemnités à ce titre.

En foi de quoi je soumetts la présente offre en y apposant ma signature.

Fait àle.....par : (Nom et prénoms) :.....

Signature

En qualité de (Fonction) dûment autorisé à signer la soumission pour et au nom de :